

Présentation de l'assistance technique rapide

L'assistance technique rapide (ATR) est la réponse immédiate du Centre et Réseau des technologies climatiques (CTCN) aux demandes portant sur la priorisation des technologies, l'évaluation des technologies endogènes, les politiques et les mesures constituant des priorités imminentes pour le pays requérant. L'ATR peut durer **jusqu'à deux mois** et sa valeur totale s'élève généralement **jusqu'à 15 000 USD** (elle peut inclure une mission exploratoire, uniquement en cas d'absolue nécessité). L'ATR est mise en œuvre par un expert international.

Orientations :

- Le présent formulaire de requête doit être renseigné par l'organisation requérant une assistance technique auprès du CTCN en collaboration avec l'Entité nationale désignée (END) du pays concerné.
- Le formulaire doit être signé par l'END. Veuillez vous reporter à la liste à jour des END disponible à l'adresse : <http://unfccc.int/ttclear/support/national-designated-entity.html>.
- Le formulaire peut être retourné au format Word après y avoir apposé une signature électronique. Il est également possible de retourner le formulaire Word non signé, accompagné d'une copie signée et scannée au format PDF.

Pays requérant :	République du Congo (Brazzaville)
Intitulé de la requête d'assistance rapide :	Identification d'une technologie d'usage d'hydrolienne pour l'électrification des petites communautés en République du Congo
END :	Mr. Madzou Moukili Directeur de la Promotion des Valeurs Socio-économiques Ministère du Tourisme et de l'Environnement, Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Email : madzou14@gmail.com
Organisation requérante :	Université Marien Ngouabi Ecole Nationale Supérieure Polytechnique Département des Masters et ingénieurs Contact : nar6malanda@gmail.com

Objectif relatif au climat :

- Adaptation au changement climatique
 Atténuation des effets du changement climatique
 Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets

Périmètre géographique :

- Niveau communautaire (Kibossi)
 Niveau infranational
 Niveau national

Dans le cas des requêtes infranationales, indiquez les zones géographiques concernées (provinces, États, pays, régions, etc.).

Secteurs :

Indiquez les principaux secteurs faisant l'objet de la requête :

- | | | | |
|--|--|--|--|
| <input type="checkbox"/> Littoral | <input type="checkbox"/> Alerte précoce et évaluation environnementale | <input type="checkbox"/> Santé humaine | <input type="checkbox"/> Infrastructures et urbanisme |
| <input type="checkbox"/> Secteur maritime et pêche | <input type="checkbox"/> Eau | <input type="checkbox"/> Agriculture | <input type="checkbox"/> Fixation du carbone |
| <input type="checkbox"/> Efficacité énergétique | <input type="checkbox"/> Sylviculture | <input type="checkbox"/> Industrie | <input checked="" type="checkbox"/> Énergies renouvelables |
| <input type="checkbox"/> Transports | <input type="checkbox"/> Gestion des déchets | | |

CONTEXTE DE LA MISSION (une demi-page maximum) :

La République du Congo a ratifié la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 1996, son Protocole de Kyoto en 2006 et l'Accord de Paris en Avril 2017. Depuis lors, le pays s'emploie à faire face à ses obligations vis-à-vis de ladite convention, son protocole de Kyoto et l'Accord de Paris. Il a actuellement engagé le processus de révision de sa Contribution Nationale Déterminée, souhaitée plus ambitieuse.

Le profil des émissions des gaz à effet des serres, relève que le secteur Energie est le premier émetteur, hors secteur forêt. Des actions méritent donc d'être engagé dans ce secteur pour aider le pays à réaliser l'ambition de réduction de ses émissions dans ce secteur.

Au Congo, le réseau de distribution de l'énergie électrique ne dessert pas les agglomérations éloignées, celles qui ont une faible densité de population, et ou les activités industrielles sont inexistantes. L'électrification des localités non encore raccordées au réseau électrique principal se fait spécialement par l'installation des groupes électrogènes diesel. Cette option fortuite est malheureusement trop onéreuse pour les populations rurales, à cause de l'utilisation et du transport du carburant dans ces localités souvent difficiles d'accès, mais aussi, de l'exploitation et de la maintenance des mêmes installations. Les groupes électrogènes sont une source d'émission des gaz à effet de serre qui contribue au réchauffement climatique.

Le pays s'est engagé ces dernières années dans la construction des barrages hydroélectriques qui sont installés proche des grands centres urbains et des zones industrielles. Les petites communautés sont malheureusement encore privées de cette desserte et continuent à faire recours aux groupes électrogènes.

Dans la droite ligne de la mise en œuvre de la politique de l'électrification rurale, avec de l'énergie propre et conscient de ce que le Congo bénéficie d'un dense réseau hydrographique, un mémoire d'ingénieur de fin de formation, portant sur l'électrification d'une localité au sud du Congo, réalisé par un étudiant de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique (ENSP) de l'Université de Brazzaville, a évalué la demande énergétique à environ 338, 679kW. Ainsi, en anticipant sur des paramètres tel que

l'accroissement naturel de la population, il est envisagé des besoins croissant en Energie, d'où l'opportunité d'explorer la possibilité de retirer l'usage des groupes électrogènes, source d'émissions des GES, et de les remplacer par des installations hydroélectriques. C'est dans cette optique que la présente requête est adressée au CTCN, en vue de créer un site pilote à dupliquer aux autres localités du pays.

Conformité avec les priorités nationales :

Veillez expliquer en quoi l'assistance technique demandée est conforme aux priorités nationales relatives au climat, à savoir : les contributions déterminées au niveau national (CDN); les plans nationaux pour le développement; les plans de réduction de la pauvreté; les évaluations des besoins technologiques; les stratégies de développement à faible émission de carbone; les mesures d'atténuation appropriées au niveau national; les plans d'action technologique; les plans nationaux d'adaptation; les stratégies et plans sectoriels, etc.

- La politique énergétique de la république du Congo se décline en trois axes prioritaires qui reprennent les principaux défis : (i) finalisation du cadre institutionnel et règlementaire ; (ii) promotion des énergies renouvelables et augmentation de l'offre énergétique, en répondant intégralement à la demande des branches industrielles (mines, fonderies, Zones Economiques Spéciales...) ; et (iii) réhabilitation, renforcement et modernisation des infrastructures de transport et de distribution de l'électricité, avec notamment pour objectif de porter à 90% le taux de desserte en milieu urbain et à 50% en milieu rural d'ici à 2021 d'un côté, et d'interconnecter les réseaux électriques nationaux et sous régionaux de l'autre.
- Cette assistance technique permettra de réduire ses émissions de GES dans le secteur Energie et contribuer ainsi à la mise en œuvre de sa CDN
- Le remplacement des modes de production de l'énergie dans les communautés rurale et petites villes du Congo contribuera à la réduction globale des émissions du secteur Energie au Congo

Document de référence
(veuillez préciser la date dudit document)

Extrait (veuillez préciser le numéro du chapitre, de la page, etc.)

- CDN, sept 2015

Les requêtes d'assistance technique auprès du CTCN doivent systématiquement être conformes et contribuer directement à la mise en œuvre de la CDN. Veuillez inclure une référence directe à la CDN/CPDN (chapitre, numéro de page, etc.).

- Le premier CDN du Congo précise que le pays concentrera ses actions d'atténuation dans le secteur Energie (page 4, paragraphe 2 « *Bien que le Congo concentre ses efforts dans le secteur de l'énergie, ses objectifs de réduction de gaz à effet de serre (GES) seront réalisés grâce à des mesures prises dans tous les secteurs de l'économie* »

page 11, Paragraphe 2

- « *Le Congo dispose d'un important potentiel hydroélectrique estimé à environ 14000 MW dont à peine 228 MW (1,6%) est exploité. La République du Congo souhaite augmenter la part de l'électricité dans son mix énergétique, avec une cible d'environ 4 000 GWh consommés à horizon 2025. Sur cette base, le Congo a développé un plan ambitieux de développement de l'hydroélectricité, avec comme objectif d'assurer à horizon 2025 une fourniture de l'électricité à 85% d'origine hydroélectrique, et à 15% par le gaz* »

Cette CDN est actuellement en cours de révision et espérons un

	renforcement des mesures dans ce secteur, vue qu'il reste le premier émetteur du pays
Évaluation des besoins technologiques	
Plans nationaux d'adaptation	
Mesures d'atténuation appropriées au niveau national	
Autres documents de référence, le cas échéant	<ul style="list-style-type: none"> • Mémoire de fin de formation d'ingénieur en électromécanique de MABIKA Céli à l'ENSP, université Marien Nguoubi, année 2019.

OBJECTIF DE L'ATR (5 000 caractères maximum) :

Présentez dans cette section l'objectif global de la mission, y compris le résultat attendu à la fin de l'ATR.

L'objectif principal du projet est d'identifier une technologie et matériel adéquats pour la production de l'énergie hydroélectrique via un système d'hydrolienne pour l'électrification d'une petite localité à Kibossi comme site pilote.

Le résultat attendu à la fin de l'assistance technique rapide est un rapport sur les matériels et technologies identifiés avec une analyse de coûts occasionnés pour l'installation et l'exploitation qui permettra à court terme d'implémenter ce projet pilote de système d'hydrolienne dans la localité de Kibossi afin de réduire les émissions des GES et garantir un approvisionnement continu en énergie. À moyen terme, les résultats de ce site pilote pourront être dupliqués aux autres localités du pays.

PÉRIMÈTRE ET ACTIVITÉS DE L'ATR PROPOSÉE (une page maximum) :

L'ATR doit clairement contribuer à l'adaptation au changement climatique ou à l'atténuation de ses effets, conformément à ce qui est décrit dans le contexte de la mission. La description de l'ATR doit s'inscrire dans un périmètre clairement défini et respecter le modèle suivant :

• Activités prévues

Activité 1 : Effectuer un bilan énergétique de la localité de Kibossi, site pilote

Activité 2 : Evaluer le coût du projet en procédant par un dimensionnement adéquat des équipements. L'estimation des coûts d'exploitation et du montant de l'enveloppe financière

Activité 3 : Identifier des fournisseurs potentiels du matériel

Activité 4 : Faire une analyse comparée des coûts occasionnés par des installations et exploitation des groupes électrogènes avec l'installation d'un système d'hydrolienne adéquat ;

Activité 5 : Evaluation et communication

• **Livrables attendus (suivant la structure des activités)**

- *Rapport du bilan énergétique de la localité de Kibossi ;*
- *Rapport de l'Evaluation du cout du projet en procédant par un dimensionnement efficient des équipements. L'estimation des couts d'exploitation et du montant de l'enveloppe financière ;*
- *Liste de fournisseurs potentiel des équipements ;*
- *Rapport d'analyse comparée des couts occasionnés par des installations et exploitation des groupes électrogènes avec l'installation d'un système d'hydroliennes adéquat ;*

CALENDRIER GÉNÉRAL DE L'EXPERT ET PLAN D'ACTIVITÉ ET DE LIVRAISON :

Les activités entreprises dans le cadre du présent contrat doivent être achevées dans un délai de deux (2) mois. Veuillez noter que la durée maximale de la mission est de deux mois.

2 mois

Suivi et impact de l'assistance technique :

En signant cette requête, je confirme que des processus sont en place dans le pays requérant afin d'assurer le suivi et l'évaluation de l'assistance technique fournie par le CTCN. Je comprends que ces processus seront explicitement identifiés dans le plan de réponse du CTCN et utilisés dans le pays pour contrôler la mise en œuvre de l'assistance technique, dans le respect des procédures standard du CTCN. Je comprends, qu'une fois l'assistance mise en œuvre, je soutiendrai les efforts du CTCN pour mesurer le succès et les effets du soutien apporté, y compris ses impacts à court, moyen et long terme dans le pays requérant.

Signature :

Nom de l'END : MADZOU MOUKILI

Date : 22 Décembre 2020

Signature :



LE FORMULAIRE DÛMENT REMPLI DOIT ÊTRE RETOURNÉ PAR COURRIEL À L'ADRESSE CTCN@UN.ORG